

Gestion Azuria Inc.

5667, Ch. St-François
St-Laurent, Qc H4S 1W6



ANNEXE 1 ~ Règles du CHALET AZURIA (70, rue Janot, Lac-des-Seize-Îles, QC J0T 2M0)

1. Il est strictement **interdit de fumer** dans le chalet ou dans la véranda. Si des odeurs de fumée ou des traces de cigarettes sont détectées dans le chalet, des frais de nettoyage seront retenus sur le dépôt.
2. Il est interdit d'amener des animaux domestiques sur le site.
3. En tout temps, il est interdit de chasser sur le site.
4. Il est interdit de couper du bois sur le site.
5. Il est interdit d'apporter du bois sur le site pour faire des feux. Vous en trouverez sur place.
6. Il est interdit de faire des feux à l'extérieur de l'endroit prévu à cet effet. De plus, un règlement municipal interdit les feux à ciel ouvert. Tout feu devra être complètement éteint avant de quitter les lieux.
7. Il est interdit de dépasser la capacité maximale de personnes (incluant les visiteurs) indiquée au point 5.1 du présent contrat.
8. Afin d'assurer la tranquillité du voisinage, il est interdit de faire du bruit entre 23 h et 7 h et ce, même dans la véranda moustiquaire. Bien que vous ne les voyiez pas, les voisins sont là et le site est écho.
9. Le barbecue doit être utilisé de façon sécuritaire et ne doit pas être laissé allumé sans surveillance. Après chaque utilisation, l'entrée de gaz doit être refermée.
10. En toutes saisons, les portes extérieures doivent demeurer fermées en tout temps pour empêcher les petits animaux d'entrer.

Bord de l'eau et lac

1. Toute lessive ainsi que les bains personnels sont interdits dans le lac.
2. Tous les objets, même personnels, doivent être rapportés chaque soir au chalet.
3. Pour éviter la contamination du lac (entre autres par le myriophylle à épi), il est nécessaire de faire nettoyer vos embarcations là où c'est prescrit par le règlement municipal (le service est offert gratuitement par la Municipalité).

J'ai bien lu et compris les règles du CHALET AZURIA.

Initiales : _____